



Le Club Parlementaire Son & Société et SACEM Université

présentent

dans le cadre de la 13^e édition de La Semaine du Son

« Une école, Un orchestre »

Michel ALBERGANTI

Modérateur

Mercredi 20 janvier 2016 de 19h à 21h

Auditorium Debussy-Ravel, SACEM,

2 rue Lanrezac, 92200 Neuilly sur Seine

LA SEMAINE DU SON

Claire GIRAUDIN, *Directrice de SACEM Université*

Bonjour à tous,

Je suis Claire GIRAUDIN, la Directrice de SACEM Université. Ce Département de la SACEM a pour but de promouvoir le droit d'auteur, et de proposer des formations et de la pédagogie autour de la musique pour les 7 à 77 ans.

Je vous accueille à la place du Président Laurent PETITGIRARD. Ce dernier s'excuse de ne pas pouvoir intervenir, il nous rejoindra plus tard dans la soirée.

La SACEM, que vous connaissez bien, est la maison de la création. Elle rassemble plus de 150.000 auteurs, compositeurs et éditeurs dans le monde entier, et non uniquement en France. Selon nous, il est très important de parler du sujet de l'éducation artistique et culturelle.

Je souhaite saluer la présence de Bernadette BOMBARDIERI, notre responsable de l'éducation artistique et culturelle, au service de l'action culturelle de la SACEM. Je la remercie d'être auprès de nous ce soir.

Nous avons organisé cette soirée en partenariat avec la Semaine du Son et le Club Parlementaire Son et Société. L'éducation artistique et culturelle est un grand projet pour la SACEM. Grâce au travail de Bernadette BOMBARDIERI, entre autres, nous avons soutenu plus de 500 projets dédiés au jeune public.

En 2015, plus d'un million d'euros consacrés aux projets d'éducation artistique et culturelle ont été investis par le biais de quatre programmes différents. Certains programmes sont pilotés directement par la SACEM, comme celui de la « Fabrique à chansons ». D'autres sont portés par des opérateurs dont certains sont présents dans cette salle, comme l'association Orchestre à l'école ou la Fédération Nationale des Orchestres Scolaires.

Il s'agit du troisième événement organisé par SACEM Université autour de l'éducation artistique et culturelle. En 2015, nous avons organisé un premier colloque avec la Semaine du Son.

Nous avons également organisé un colloque lors de Musicora du nom de « La musique rend-elle plus intelligent que les maths ? ». Si vous souhaitez connaître la réponse, je vous propose de visionner le colloque sur internet. La réponse est plutôt positive.

Le thème « Un orchestre, une école » a été choisi puisque l'appétence pour la pratique musicale et l'enseignement musical dans notre pays est avérée. En effet, dans les conservatoires parisiens, nous devons tirer au sort les élèves afin qu'ils puissent les fréquenter.

Nous savons également que la musique est une clé pour l'épanouissement des enfants, aussi bien scolaire que relationnel.

De plus, le contexte national actuel nécessite plus que jamais de favoriser le partage culturel et les pratiques interculturelles. Ce contexte nous motive à réfléchir à la création comme facteur de lien social.

Nous savons tous et toutes également que les expériences existent et sont menées, pour certaines, depuis des années. Le sujet reste plus que jamais la généralisation de ces pratiques. Il s'agit donc de se questionner sur la manière de généraliser ces expériences et de faire émerger des projets sur le plan national.

Selon la SACEM, il est important que tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient publics ou privés, s'engagent et se rencontrent pour réussir cette généralisation. C'est pour cette raison que nous avons organisé ce colloque et ces débats.

Je vous souhaite de belles rencontres et de bons débats. J'espère que ce partage permettra de faire naître cette grande ambition pour notre pays, autour de l'éducation artistique et culturelle.

LA SEMAINE DU SON

Guillaume HURET, *Fondateur de Rejoice*

Bonsoir à tous,

Je suis Guillaume HURET et un des partenaires de la SACEM sur le projet, mis en place quatre ans plus tôt, des soirées « *Rejoice* ». Celles-ci, ouvertes au public, se déroulent dans ce sublime auditorium de la SACEM tous les deux mois.

L'actualité musicale est alors écoutée, ainsi que les catalogues et les histoires de la musique, en bénéficiant du son incroyable de l'auditorium. Vous êtes invités à la prochaine soirée « *Rejoice* » prévue au mois de février 2016. Nous diffuserons ce soir entre les différents débats des extraits de musiques liées au thème de la soirée « *Un orchestre, une école* ».

J'aimerais vous parler de l'école canadienne de Langley. Le professeur de la chorale, souhaitant motiver les membres de la chorale, a permis aux élèves d'enregistrer des reprises de grands succès de la pop. Ainsi, la chorale a repris, entre autres, les Beach Boys, Paul McCartney, et le grand artiste David Bowie. Nous allons écouter le résultat de cette initiative.

Selon le professeur de cette école, l'important n'est pas de chanter juste ou sans erreur, mais d'offrir une intention. La sienne était d'exprimer les sentiments ressentis parfois par les enfants, comme la tristesse et la solitude, mais également les sentiments des artistes repris.

Ce disque était un projet d'école. Cependant, les mélodies et les choix des reprises ont permis au disque, par le biais du bouche-à-oreille, de connaître un succès hors norme.

Après sa sortie en 1976, l'album a été distribué pendant cinq ans, puis épuisé pendant dix ans. Depuis une dizaine d'années, le disque reprend le chemin des ventes, sans que nous connaissions les raisons de ce regain d'intérêt. Les ventes continuent, parallèlement à la diffusion de plusieurs documentaires sur cette chorale. L'initiative peut être une source d'inspiration pour nous tous.

Nous allons donc écouter un extrait d'une durée de 30 secondes, issu de la reprise du morceau *Space Oddity* de David Bowie.

Vous pouvez vous procurer dans le commerce l'album *Langley Schools Music Project*.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Bienvenue à tous,

Merci d'être présents à cette soirée qui s'inscrit, comme le disait Claire GIRAUDIN, dans le cadre de la Semaine du Son et du Club Parlementaire Son et Société.

Nous échangerons sur le thème très riche « *Un orchestre, une école* ». Plusieurs aspects de ce thème seront abordés, comme la sociabilité des élèves, leur intégration, l'impact relationnel, et le partage des valeurs permis par l'orchestre.

Ces aspects prennent une dimension particulière suite aux événements que vous connaissez tous. De plus, en France, le contexte permet une progression de la pratique musicale. En effet, d'après une enquête, effectuée en 2008, de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), seulement 12% des Français pratiquent un instrument de musique. Toujours selon cette étude, seuls 8% des Français pratiquent un instrument en groupe. C'est précisément ce sujet qui nous intéresse ce soir.

Nous commencerons par une première table ronde, composée de Vincent MAESTRACCI, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, et Philippe RIBOUR, Inspecteur général de la DGCA.

Ces deux intervenants nous offriront un premier exposé de leur vision, en tant que représentants de deux ministères différents, concernant la question de l'orchestre à l'école.

Nous dialoguerons sur ce sujet après les exposés.

LA SEMAINE DU SON

Vincent MAESTRACCI, *Inspecteur Général de l'Éducation Nationale (groupe permanent et spécialisé – enseignements et éducation artistiques)*

Bonjour à tous,

Philippe RIBOUR et moi-même sommes complémentaires sur le sujet de l'orchestre dans les écoles. Nous devons construire cette complémentarité.

Le sujet de l'orchestre à l'école est régulièrement abordé. Nous nous interrogeons donc sur la manière d'apporter de nouvelles informations. Je profiterai de ce moment pour tracer dans les grandes lignes l'histoire de la musique à l'école. Il s'agira de constater dans quelles mesures la préoccupation de ces pratiques orchestrales dans les écoles émerge progressivement. Ce regard rétrospectif dessinera en creux le chemin qu'il reste à parcourir dans les années à venir.

Rappelons que l'école de la République a une réputation d'enseignement de la musique depuis très longtemps. En effet, cet enseignement est obligatoire depuis les lois Jules FERRY de la fin du XIXe siècle. En outre, il comprenait le volet du chant vantant les valeurs, les grands personnages, les grands faits historiques et les régions de la France. Cet enseignement était donc un instrument au service de la construction républicaine. L'objectif était également de faire connaître les grandes œuvres du patrimoine musical.

L'enseignement musical actuel a fortement évolué. Les pratiques vocales sont enseignées, dans une diversité de perspectives et de techniques. Par ailleurs, il s'agit d'apprendre le silence aux élèves, avant d'apprendre à écouter. L'objectif est de développer l'acuité auditive des élèves et de mettre à leur disposition des outils leur permettant de construire une culture musicale.

Depuis très longtemps, l'école a mis en œuvre cet enseignement obligatoire. Les élèves ont également la possibilité d'apprendre la musique de manière plus approfondie, par la mise en place des chorales. Des chorales scolaires se sont donc développées à hauteur de près d'un million d'élèves dans les classes primaires, et de 350.000 élèves dans les collèges. Peu de lycées disposent de moyens pédagogiques nécessaires à la création d'une chorale, elles y sont donc moins nombreuses que dans les autres niveaux.

L'émergence des CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musicaux) est également un point important. Ces classes sont apparues au début des années 60, avant que l'école se massifie au début des années 70. Ces classes ont permis une configuration de l'école favorable à l'apprentissage de la musique en conservatoire.

La loi HABY relative au collège unique apparaît dans les années 70. L'objectif de cette loi est de favoriser la poursuite des études des diverses populations d'âges. À l'époque, moins de 20% des élèves poursuivaient les études jusqu'au baccalauréat, contre 80% actuellement.

Les classes à horaires aménagés ne seront interrogées qu'à la fin des années 90. Pour la première fois, des responsables politiques envisagent de rapprocher le dispositif de CHAM des autres populations scolaires. Un certain nombre d'initiatives amène alors la création de CHAM dans des structures qui ne les accueillait pas auparavant. Cette politique se poursuit à un rythme calme ou plus soutenu selon les périodes. Une accélération de la politique est constatée dans les années 2007, 2008 et 2009.

Si l'accès à la pratique instrumentale est amélioré par l'implantation des CHAM, il reste insuffisant. Une autre forme de collaboration semble possible, avec de nouveaux partenaires, pour permettre à un plus grand nombre d'élèves la pratique instrumentale.

Les premiers orchestres à l'école apparaissent ainsi au milieu des années 2000. Les CHAM instrumentales partaient du travail individuel de l'élève pour parier sur ses compétences à jouer en groupe. L'orchestre à l'école inverse ce paradigme en considérant le plaisir de la musique de groupe comme point de départ pour induire des formations individuelles. Cette inversion correspond à un paradigme installé depuis longtemps dans les écoles. Ces dernières parient sur le fait que ce travail collectif induira des compétences et des connaissances maîtrisées individuellement.

LA SEMAINE DU SON

Par ailleurs, le but de ces CHAM est de libérer l'emploi du temps des élèves en faveur du conservatoire. Les orchestres à l'école inversent également cette logique. En effet, les élèves ne se rendent plus au conservatoire, le conservatoire est amené aux élèves. Pour un certain nombre de familles et de milieux sociaux, cette inversion est indispensable à l'apprentissage de la musique.

Désormais, les orchestres à l'école sont bien installés et les paysages sont apaisés, après un temps de rencontre entre les deux cultures. Ces dernières ont pris le temps de se connaître et d'ajuster leurs réflexions.

Compte tenu des 12 millions d'élèves potentiellement concernés par les orchestres, ceux-ci sont très peu nombreux, voire marginaux. Il reste donc un chemin important à parcourir, malgré les difficultés. En effet, les acteurs des orchestres à l'école sont confrontés à la difficulté de la continuité des cursus. Nous ne pouvons pas abandonner des élèves en fin de cursus, sous prétexte que le cursus suivant n'offre pas d'opportunités. Beaucoup de systèmes ont été installés dans les écoles et les collèges, contrairement aux lycées où les organisations sont plus rigides, et les initiatives plus complexes à mener.

Les questions des répertoires, des instruments et des apprentissages techniques se posent, notamment concernant le paradigme de l'apprentissage collectif vers l'individuel. Il est difficile de régler ces problématiques. La majorité des solutions dépendront de l'intelligence des acteurs locaux et de leur capacité de prendre en charge ces questions. Ils devront construire des réponses en fonction des situations, des contextes et des potentialités locaux. Le cheminement de cette réflexion serait plus efficace qu'un cadre mis en place nationalement, puis imposé à tous.

Nous espérons que les autorités au sein du ministère de l'Éducation nationale adopteront une politique réfléchie, sincère, solidement posée et pérenne.

Je laisse la parole à Philippe RIBOUR, qui nous apportera le versant culturel du questionnement relatif à l'orchestre à l'école.

Philippe RIBOUR, *Inspecteur général de la DGCA*

Effectivement, la DGCA est en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale sur le sujet de l'orchestre et de l'enseignement musical à l'école. Malgré les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous gérons de manière plutôt satisfaisante la problématique.

Sans vouloir énoncer des propos obsolètes, j'aimerais rappeler que le lieu d'intervention du Ministère de la Culture réside tout d'abord, en matière d'enseignement musical, dans les conservatoires. C'était et c'est toujours le cas.

Vous n'êtes pas sans avoir que nous avons connu des hauts et des bas, et plus particulièrement des bas récemment. Cependant, le Ministère est de nouveau engagé sur un retour au financement des conservatoires, après avoir été malheureusement abandonné pendant un peu plus d'une année.

À la demande de la Ministre, nous sommes également engagés sur des axes de réengagements qui seront basés sur différents critères. En effet, il s'agit de démontrer que nous engageons des orientations nouvelles, considérées comme insuffisamment déployées jusqu'à présent.

Les politiques partenariales et les apports en financement relatifs au conservatoire et à l'enseignement musical du Ministère de la Culture sont, sans être vitaux, les bienvenus. Ceux-ci sont incitatifs et reconnaissent le travail réalisé par le conservatoire.

La majorité de l'effort repose évidemment sur les collectivités territoriales. Ces dernières représentent un partenaire primordial pour nous, et avec lequel nous avons d'ailleurs engagé récemment une série d'entretiens par le biais du CCTDC (Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel).

Nous essayons actuellement de nous mettre d'accord sur plusieurs orientations. Ces dernières, nous le constatons lors de nos échanges, sont généralement partagées. Ainsi, nos opinions concernant

LA SEMAINE DU SON

les partenariats avec l'Éducation nationale, le travail collectif ou encore le développement des orchestres évoluent dans le même sens.

En outre, ces orientations communes sont demandées par l'Éducation nationale, le Ministère de la culture et les collectivités territoriales. Ils sont conscients qu'un retour de l'investissement doit être apporté en contrepartie de l'effort concentré, par le biais d'une meilleure présence des conservatoires pour l'ensemble de la population concernée et au-delà.

Vincent MAESTRACCI évoquait les CHAM. Celles-ci comptent parmi les points communs que nous possédons avec l'Éducation nationale. Même si l'orchestre à l'école ne bénéficie pas de financements du Ministère de la Culture, une convention-cadre est en cours de préparation. Cette dernière est mise en œuvre en collaboration avec l'association Orchestre à l'école et l'Éducation nationale. Nous sommes donc présents sur le terrain.

Les interventions en milieu scolaire par des musiciens formés en CFMI représentent également un point important. Les formations du CFMI ont été définies conjointement avec le MESR et le Ministère de la Culture. Ces formations permettent de faciliter les entrées des musiciens intervenants dans les écoles, et ce depuis la fin des années 80. Le nombre d'élèves touchés par ces interventions est donc très important.

L'action du Ministère de la Culture repose sur un travail de fond et une réflexion constante en lien avec le terrain sur la pédagogie de la musique. Le Ministère de la Culture ne s'intéresse pas uniquement à la musique, mais également à d'autres formes artistiques. Nous aimerions voir d'autres arts se déployer de la même façon. En effet, le théâtre ou la danse permettent également de développer un rapport au corps très utile actuellement. La musique est sans doute légèrement en avance sur les autres arts en la matière, ce domaine étant peut-être plus dynamique.

Il est important cependant de conserver une communication entre les différentes formes artistiques, qui existent au niveau professionnel. Ce doit donc être le cas dès la formation des élèves au plus jeune âge.

Actuellement, nous cherchons à valoriser les orientations pédagogiques qu'évoquait Vincent MAESTRACCI, à savoir la mise en avant du collectif vis-à-vis de l'individuel. Le collectif est donc l'aboutissement du travail, mais également une source de motivation de l'apprentissage musical et instrumental. Cette notion de collectif en faveur de l'individuel existe depuis que d'autres formes de musique que la forme académique sont apparues dans l'enseignement musical, 10 ou 15 années auparavant.

Le jazz a été le premier style musical autre qu'académique à entrer au conservatoire, suivi des musiques traditionnelles et des musiques actuelles amplifiées. Ces styles détiennent une grande part d'oralité et permettent un travail collectif très prégnant et premier, contrairement à la musique classique au sens large.

La musique classique jouée est écrite par d'autres. Les musiciens interprètes et instrumentistes doivent donc être capables de jouer toutes les partitions, quelle que soit la situation. Les autres styles permettent aux musiciens de créer leur propre musique, qui résulte donc de leurs capacités instrumentales. La création et l'interprétation progressent ensemble, une technique irréprochable immédiate n'est donc pas obligatoire pour toucher les œuvres du répertoire.

Cette manière de travailler, partant du travail en groupe selon les besoins, les motivations et les envies des élèves, leur permettent de développer leurs techniques instrumentales. Les musiciens de musique classique réalisent progressivement les bienfaits de ce fonctionnement. En effet, l'objectif de jouer ensemble entraîne les élèves dans un travail personnel d'apprentissage de l'instrument.

Nous cherchons à développer ce cheminement de travail, qui s'inscrit dans les chemins d'orientations pédagogiques publiés par le Ministère de la Culture. L'orchestre à l'école se dirige dans la même direction. En effet, il existe actuellement une conjonction entre la volonté des élus territoriaux, des pédagogues et des enseignants sur le terrain. Ces derniers réalisent que de nouvelles initiatives doivent être mises en place, afin de toucher des publics plus larges.

LA SEMAINE DU SON

L'école n'a pas développé en son sein les moyens matériels et pédagogiques à l'apprentissage au même titre que le conservatoire. Cette séparation représente la plus grande difficulté pour France, contrairement à d'autres pays où l'enseignement artistique est complètement intégré à l'enseignement général. Par exemple, au Royaume-Uni, de véritables conservatoires sont intégrés aux collèges et aux lycées. La question d'acheminement des enfants vers l'apprentissage de la musique ne se pose donc pas.

Il serait difficile, aujourd'hui en France, de rebasculer les bâtiments de conservatoire vers les écoles. En général, les conservatoires se situent dans les centres villes. Or, nous leur demandons d'élargir leur cercle et de toucher le public des banlieues, ce qui représente une difficulté parmi d'autres.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Vincent MAESTRACCI, vous avez évoqué la marginalité des orchestres à l'école. Connaissez-vous le nombre d'orchestres à l'école en France ?

Vincent MAESTRACCI, *Inspecteur général de l'éducation nationale (groupe permanent et spécialisé – enseignements et éducation artistiques)*

La France compte entre 1.000 et 2.000 orchestres à l'école. Toutefois, la question d'échelle est à prendre en compte. En effet, de nombreuses écoles ne comportent que très peu de classes. Les écoles sont au nombre de 54.000 et le second degré compte environ 10.000 établissements. Il reste donc du chemin à parcourir. Cependant, le potentiel de développement est considérable.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Merci à Vincent MAESTRACCI et à Philippe RIBOUR pour leurs interventions.

Nous allons de nouveau laisser la parole à Guillaume HURET, le temps d'un interlude musical.

Guillaume HURET, *Fondateur de Rejoice*

Nous ne doutons pas du fait que les musiques soient une occupation artistique positive et agréable et que la pratique d'un instrument nous enrichisse de façon insoupçonnée. La vidéo que nous allons visionner nous le démontre.

Ecoutez bien les propos de l'intervenant. Si nous avons un peu plus conscience des propos qui vont suivre, la musique serait obligatoire, et non optionnelle jusqu'au baccalauréat.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Nous allons passer à la partie « terrain » de cette soirée, en invitant à la table ronde, sur le sujet de l'orchestre à l'école, Marianne BLAYAU, Gilbert COQUARD, Marie-Laure PARADIS, Claire PARIS-MESSLER et Gilles KASIC. Chaque intervenant nous fera part de son expérience.

Ecoles et Orchestres

Marianne BLAYAU, *Déléguée générale de l'association Orchestre à l'école*

Bonsoir à tous,

L'association Orchestre à l'école est subventionnée par les deux ministères. Elle a pour vocation de développer les orchestres à l'école sur l'ensemble du territoire. Cette structure a été créée par la Chambre syndicale de facture instrumentale, mais évolue de manière indépendante actuellement.

L'objectif de l'association est de permettre aux porteurs de projets de mettre en place le plus facilement possible des orchestres à l'école sur tout le territoire. Notre rôle central est de favoriser l'épanouissement des enfants au travers d'une pratique instrumentale collective au sein des établissements scolaires. Il s'agit donc de procurer à ces enfants le plaisir d'apprendre et de les réconcilier avec l'école et, éventuellement, avec les adultes qui les entourent. L'orchestre leur permet également d'acquérir des compétences propres à l'école par le biais d'une pédagogie détournée et valorisante.

Nous menons plusieurs actions qui permettent de rendre la création d'orchestres la plus simple possible pour les porteurs de projets.

Comme l'a évoqué Vincent MAESTRACCI, l'orchestre à l'école est un projet qui s'adapte aux contraintes de chaque territoire. Ainsi, l'orchestre à l'école prendra une forme différente s'il est implanté dans une grande agglomération ou dans une petite école de rase campagne. La difficulté est donc de mettre en phase tous les acteurs intervenants dans ce partenariat.

Un orchestre à l'école est toujours un partenariat entre une structure d'enseignement de la musique, un établissement scolaire et l'Éducation nationale, et les collectivités territoriales. Les partenaires sont également privés, et permettent de compléter le financement de la mise en place de l'orchestre.

Le rôle de l'association est d'accompagner les porteurs de projets lors du montage et durant la vie de l'orchestre par le biais de conseils. Depuis que les orchestres à l'école existent, à savoir depuis une quinzaine d'années, nous avons pu déterminer des facteurs de réussite et d'atteinte des objectifs sociaux et éducatifs.

Ces facteurs comprennent l'ensemble du partenariat entre l'Éducation nationale et les conservatoires. En effet, ces deux acteurs doivent faire l'objet d'une concertation et partager un axe pédagogique. Un projet d'orchestre à l'école ne peut pas être mis en place dans une ville où les positions des collectivités et du conservatoire divergent. Ainsi, chaque orchestre est unique.

Nous n'avons pas vocation à imposer un cadre pédagogique. Nous nous appuyons sur l'avis des professionnels de l'enseignement de la musique dans les écoles et ailleurs. Les acteurs doivent construire ensemble durant chaque projet. Nous permettons aux orchestres de partager leurs expériences et proposons des formations par des personnes déjà impliquées dans des orchestres. Par ailleurs, nous montons des opérations, des rassemblements, des événements où les orchestres peuvent se rencontrer afin de partager les expériences.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Connaissez-vous le nombre d'orchestres à l'école que vous avez aidés de cette manière ?

Marianne BLAYAU, *Déléguée générale de l'association Orchestre à l'école*

Depuis la création de l'association en 2008, nous fonctionnons uniquement avec des fonds privés. Ceux-ci ont permis la création de 265 orchestres, et une aide sous forme de conseils pour de

LA SEMAINE DU SON

nombreux autres orchestres. Nous avons investi 2,3 millions d'euros en instruments et organisé des opérations comme celle mise en place en 2015 avec l'Orchestre Philharmonique de Radio France. D'autres opérations sont en cours, notamment en partenariat avec la SACEM.

Gilbert COQUARD, *Directeur de l'école Guy MOQUET à Nogent-sur-Marne*

Je suis à l'origine d'un modeste projet d'école, qui compte désormais 400 élèves, âgés de 5 à 11 ans. Tous les enfants de l'école pratiquent le violon ou le violoncelle. Ce projet est complexe, d'un point de vue du financement. Je suis un Directeur d'école publique, et donc issu du domaine de l'Éducation nationale. Certains fonctionnements pourraient être améliorés, comme la rédaction des programmes. En effet, nous sommes toujours confrontés à la limite des programmes de l'Éducation nationale.

J'ai toujours bénéficié du soutien des différents inspecteurs. En effet, les résultats sont évidents. Les enfants participent réellement à une aventure humaine et collective. Nous sommes tous convaincus des bienfaits de l'apprentissage de la musique. Dans un monde qui nécessite de la solidarité, un tel projet soude les enfants et les valorise. Tous se respectent, travaillent et font ensemble. Ils se regardent et s'écoutent, ce qui instaure un climat serein dans une école.

L'aspect pérenne est également important. Ce projet existe depuis 1997 grâce au financement en grande partie par la municipalité. Néanmoins, de nouvelles pistes sont à développer.

J'ai la chance de disposer d'une équipe de 15 enseignants qui s'investissent et construisent pour le bien de chaque enfant, ce qui est fondamental. Si nous voulons développer un projet au sein des écoles, l'Éducation nationale et les enseignants doivent se sentir concernés. Le projet doit se construire dans le temps et bénéficier d'un investissement considérable.

Des pistes restent à améliorer en matière de liaisons avec les collèges. En effet, nous pouvons implanter le projet dans les écoles élémentaires, mais également dans les collèges, voire les lycées.

La mise en place des nouveaux programmes de l'Éducation nationale et la redéfinition des cycles sont l'occasion de construire un projet et de le pérenniser au sein des collègues.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

L'école Guy MOQUET comprend 15 classes. Comprend-elle 15 orchestres ?

Marie-Laure PARADIS, *Professeure de violon*

Les élèves travaillent par classe entière à chaque séance. L'objectif est de travailler ensemble en orchestres. Ceux-ci regroupent une classe de chaque niveau : maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Ainsi, les plus petits travaillent avec les plus grands. Nous sommes donc, comme l'évoquait Gilbert COQUARD, au cœur de l'aventure humaine. Par ailleurs, ce système permet le travail de l'oreille.

L'orchestre est obligatoire pour les élèves. En tant qu'intervenante, je travaille en collaboration avec les instituteurs, notamment pour les enfants en difficulté. Certains d'entre eux souffrent de dyspraxie, de dyslexie ou encore d'autisme. Ces élèves sont intégrés aux orchestres. Mon rôle et celui de l'instituteur sont d'œuvrer pour que tout le monde trouve sa place. Ce grand challenge demande beaucoup de temps et d'énergie, mais porte ses fruits.

Je suis souvent émue de voir les élèves s'investir. L'école fonctionne depuis des années, mais des aspects restent à améliorer. En effet, être la seule école de ce type n'est pas la solution.

LA SEMAINE DU SON

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

De quelle manière les groupes sont-ils composés ?

Marie-Laure PARADIS, *Professeure de violon*

Je prends en charge trois orchestres de 150 élèves.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

L'impact de l'apprentissage au sein de l'école a-t-il été mesuré ?

Marie-Laure PARADIS, *Professeur de violon*

Le premier impact repose dans la stabilité de l'équipe d'enseignants, qui ne tourne pas.

De plus, les parents d'élèves disposent d'une équipe soudée, contrairement à certaines autres écoles. Tous les membres de cette équipe ont les mêmes exigences, les mêmes objectifs tout en ayant leur propre singularité. Ils se parlent, se croisent et échangent.

Gilbert COQUARD, *Directeur de l'école Guy MOQUET à Nogent-sur-Marne*

Nous ne disposons pas de chiffres, les effets sont donc difficiles à mesurer. Néanmoins, nous développons des compétences transversales grâce à la musique. Nous développons également l'attention et la concentration, qui sont bénéfiques à l'ensemble des matières. Les bienfaits en matière de sérénité sont également évidents. Lors de tests nationaux, nos résultats avaient été considérés comme supérieurs à nos attentes. Cependant, nous ne disposons pas, hélas, de mesures précises.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Un impact sur la problématique de la discipline est-il ressenti ?

Gilbert COQUARD, *Directeur de l'école Guy MOQUET à Nogent-sur-Marne*

Tout à fait. Nous sommes dans une dynamique positive plutôt que réglementaire. En effet, nous construisons ensemble une conscience collective. Les violons appartiennent à tout le monde, les élèves en prennent donc soin. Nous ne faisons pas que participer, nous jouons de la musique.

Cette construction commune se ressent dans l'état d'esprit. Notre système ne relève pas de la magie. Néanmoins, le climat d'école est bénéfique, et impacte sur les notions de partage, de citoyenneté et d'agressivité. En ce sens, la musique est un projet culturel, mais aussi citoyen et social.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Combien ce projet d'orchestre coûte-t-il à l'école ?

Gilbert COQUARD, *Directeur de l'École Guy MOQUET à Nogent-sur-Marne*

Ce projet d'orchestre coûte environ 22.000 euros par an.

LA SEMAINE DU SON

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Nous allons à présent discuter des conservatoires qui sont, comme cela a été dit, des partenaires essentiels dans ce projet d'orchestre à l'école.

Je vais laisser la parole à Claire PARIS-MESSLER, Directrice du Conservatoire à rayonnement régional de Rouen.

Claire PARIS-MESSLER, *Directrice du conservatoire à rayonnement régional de Rouen*

Nous avons, comme l'a dit Philippe RIBOUR, beaucoup opposé les actions. Selon moi, les actions ne s'opposent pas, elles sont complémentaires.

En plus d'être directrice de conservatoire, je suis formatrice de directeurs à l'Institut national des études territoriales. J'ai ainsi, depuis 7 ans, formé environ 150 directeurs essaimés sur l'intégralité de la France. Nous avons tous conscience que le conservatoire, tel qu'il a pu être décrit, est une structure réservée à un public souhaitant potentiellement devenir professionnel. Depuis quelque temps, nous avons compris qu'il ne s'agissait plus de notre mission première.

La musique, la danse et le théâtre sont des moyens, et non des finalités. Nous poursuivons le même objectif que l'Éducation nationale dans cette optique de moyens, à savoir aider l'enfant à prendre conscience de son potentiel. Dans un second temps, il s'agit d'aider l'enfant à exploiter ce potentiel, en mathématiques, en musique, en expression orale ou encore dans son aisance corporelle. Les moyens lui permettent également de devenir un citoyen libre, disposant d'armes pour argumenter ses choix.

Les conservatoires se sont retrouvés dans le besoin de contacts avec une population, sachant que nous ne relevons pas de l'État, mais des collectivités territoriales. Nous sommes donc assujettis aux projets politiques de nos territoires, ce qui n'est pas neutre. De plus, les situations sont éminemment différentes selon l'implantation du conservatoire en milieu urbain ou rural. Nous avons tendance à penser que l'enseignement artistique est défini à Paris, qui comprend 17 conservatoires d'arrondissement CRR. En France, 4.200 établissements publics et privés dispensent l'enseignement artistique, en plus des 42 CRR (rayonnement régional) et 147 CRD (rayonnement départemental).

Nous avons le devoir d'impacter une population, qu'elle soit ou non élève au sein de nos établissements, afin que nos élus puissent légitimer de la dépense publique. Nous avons donc réfléchi à la manière de rendre indispensable le fait culturel sur un territoire. Nous avons agi en ce sens de plusieurs manières.

Par exemple, nous conventionnons avec l'hôpital. En effet, des élèves et des professeurs interviennent à rythme hebdomadaire à l'hôpital de Rouen. Ces intervenants sont toujours majeurs ou mineurs avec l'accord des parents.

Par ailleurs, des intervenants majeurs interviennent en prison. En outre, nous avons une obligation de valorisation du travail effectué en école. Nous menons un travail d'accompagnement des équipes enseignantes des écoles autour de la pédagogie de projet. Notre rôle est également de valoriser cette dernière. Nous nous rendons dans les écoles, et les élèves viennent également au conservatoire. Nous les sortons donc de leurs lieux traditionnels, en organisant des visites et des animations.

Je rejoins la notion que Philippe RIBOUR a énoncée, selon laquelle nous ne sommes pas seulement musiciens. En effet, les milieux de la musique, de la danse et du théâtre sont très interactifs. Nous avons longtemps pensé que la musique était une discipline intellectuelle, alors que la relation du corps à la pratique instrumentale est très importante.

Beaucoup d'élèves ne deviennent pas professionnels, mais ils considèrent tous le conservatoire comme leur lieu. Dans le rapport établi avec l'Éducation nationale, j'aimerais que toute structure d'enseignement puisse devenir un lieu que tout citoyen puisse s'approprier.

LA SEMAINE DU SON

Rouen dispose de 420 classes à horaires aménagés du CE1 jusqu'au baccalauréat. Nous parlons peu du baccalauréat technologique de la musique et de la danse. Cependant, il existe. La section de Rouen est la plus grande de France, elle comprend en effet 65 élèves.

Pour ces futurs danseurs et musiciens professionnels, la structure d'accueil est un lieu de vie qu'ils investissent. Au sein du lycée Jeanne-d'Arc, qui accueille le baccalauréat TMD, les autres sections artistiques se sont greffées autour de ce groupe. Ainsi, un orchestre, une chorale, ou encore des mises en scène se sont mis en place.

Par ailleurs, un travail de résonance avec les artistes en résidence dans le territoire existe. En l'occurrence, l'orchestre à l'école est porté par le Poème Harmonique, un ensemble de musiques anciennes en résidence à Rouen. L'École Harmonique a été créée et intervient dans les quartiers difficiles de Rouen. En effet, la situation sociale dans les quartiers nord de Rouen est extrêmement compliquée. Les intervenants sont des professeurs ou d'anciens élèves du conservatoire. Leur rôle est de valoriser les projets montés au sein du conservatoire.

Le concert a lieu dans le conservatoire. Huit enfants ont été identifiés par l'association, et le conservatoire doit reprendre leur enseignement par la suite. L'orchestre, la chorale et l'acte chorégraphique sont utilisés pour créer du sens et donner aux enfants un but partagé. Les institutions d'enseignement artistique ont ensuite la vocation de favoriser, de valoriser et de dynamiser les initiatives. Nous devons également permettre, à ceux qui le souhaitent, de pouvoir aller au bout de leur projet.

Les élus nous disent que les lieux de rencontre sont les lieux du sport et de spectacles. Il est difficile aujourd'hui d'amener le public vers ces lieux de spectacle et de pousser les populations à faire l'effort de se déplacer et d'échanger. Des projets doivent exister pour que ces lieux de rencontre continuent de vivre. La culture est l'élément central de cette dynamique.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Sur votre territoire, combien d'orchestres à l'école bénéficient de ce partenariat ?

Claire PARIS-MESSLER, *Directrice du Conservatoire à rayonnement régional de Rouen*

Trois orchestres sont comptés dans trois écoles des quartiers nord de Rouen. Des interventions ponctuelles sont assurées par 25 musiciens intervenants en milieu scolaire.

Par ailleurs, il existe 9 orchestres au sein du conservatoire de Rouen, composés de 1.200 élèves.

Les élèves n'ont plus l'obligation d'attendre deux ans avant de toucher l'instrument. En outre, ils font tous partie de l'orchestre. Les musiciens disposent tous d'ateliers corporels et d'ateliers théâtre.

Gilles KASIC, *Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Hay-les-Roses*

En 2007, nous avions le projet de mettre en place 3 orchestres à l'école au sein de la ville de l'Hay-les-Roses, composée de 32.000 habitants, dont 5.000 enfants scolarisés. Notre projet portait sur une durée de 8 ans et était étroitement lié avec des classes à horaires aménagés dès la classe de sixième. Malheureusement, une inspectrice de Créteil n'a pas approuvé le projet, il n'a donc pas abouti. Nous pensons de nouveau à la mise en place de ce projet et le mènerons à terme.

Le conservatoire de l'Hay-les-Roses comprend 700 élèves et 6 orchestres. Tous les élèves participent à l'orchestre.

Aujourd'hui, rien ne s'oppose entre le conservatoire et les orchestres à l'école, bien au contraire. En effet, nous disposons de nombreux exemples fabuleux. Nous devons travailler sur la question du futur des musiciens des orchestres à l'école. Ceux-ci ont démontré leur utilité, les

LA SEMAINE DU SON

conservatoires sont donc enthousiastes à l'idée d'assurer ce travail. La nouvelle génération de professeurs a démontré sa motivation à agir différemment et à ne pas systématiquement utiliser un texte écrit pour travailler. En effet, le système de la pratique collective menée vers la pratique individuelle n'est pas abordé par un écrit.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Le projet abandonné d'orchestres à l'école est-il en train de resurgir ?

Gilles KASIC, *Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Hay-les-Roses*

Le projet est en train d'être mis en place, notamment porté par une volonté politique. De plus, le nouvel inspecteur a retrouvé le dossier du projet, et semble plus favorable au projet que son prédécesseur.

Nous disposons du financement privé nécessaire à la mise en place des trois orchestres en 2007 afin d'acheter les instruments, à hauteur de 20.000 euros par an pendant 8 ans. Le financement privé est plus difficile d'accès aujourd'hui. Toutefois, nos élites politiciennes ont compris que des initiatives devaient être prises. Je suis heureux que la musique montre l'exemple, et j'espère que la danse et le théâtre connaîtront également des évolutions.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Nous allons à présent donner la parole à Guillaume HURET, le temps d'un intermède musical.

Guillaume HURET, *Fondateur de Rejoice*

Nous allons vous présenter des images exceptionnelles. Elles sont de mauvaise qualité mais historiques. Nous ne savons jamais quel sera l'impact de l'éducation musicale à l'école, excepté beaucoup de plaisir. Parfois, il résulte de cette éducation une carrière monumentale et mondiale. C'est ce qui est arrivé à ce violoncelliste d'origine chinoise naturalisé américain Yo-Yo MA.

Voici une partie des albums qu'il a réalisés. Une première série d'albums classiques s'est suivie d'albums fascinants démontrant son ouverture musicale.

Il a notamment réalisé un album avec Bobby McFERRIN, l'un des plus grands artistes esthètes de l'art vocal. En effet, il enregistre toutes les parties instrumentales avec sa voix.

Yo-Yo MA a ensuite enregistré un album de musique brésilienne, qui n'est pas la musique la plus simple. Un autre de ses projets comprend une collaboration avec Ennio MORRICONE.

Nous allons visionner une des représentations de ce personnage fascinant. Alors âgé de 7 ans, le musicien donne une représentation au Président John F. KENNEDY, introduite par Léonard BERNSTEIN.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Merci pour ces images.

Nous poursuivons notre séance avec l'intervention des associations de parents d'élèves, évidemment concernés par la question de l'orchestre à l'école.

Témoignages des associations de parents d'élèves

Thibaut DESQUILBET, *Président de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoires (FNAPEC)*

Merci de m'avoir invité ce soir. La FNAPEC existe depuis 1956 et fête donc ses 60 ans cette année.

La notion suivante est présente dans les statuts de l'association : « *Développer dans le souci d'une qualité accrue l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, et d'autre part favoriser l'accès à l'enseignement artistique pour le plus grand nombre.* »

Cette notion est directement liée à la question de l'orchestre à l'école. Si nous voulons toucher tous les enfants, le meilleur moyen est d'enseigner l'art dans le lieu où sont tous les enfants, c'est-à-dire dans les écoles primaires et les collèges.

Je vais vous citer quelques extraits de textes votés par la FNAPEC. La délibération suivante a été votée en 1998 : « *Rompre avec l'inégalité des enfants face à l'éducation artistique en assurant en particulier la formation musicale à l'école primaire par des enseignants spécialisés, compétents et formés, intégrés à l'équipe des professeurs d'école, et faisant partie du corps de l'éducation nationale.* »

En 1996, la FNAPEC écrivait déjà : « *La FNAPEC tient à rappeler son combat fondamental pour un véritable enseignement primaire, ce qui reste le meilleur moyen de rendre cet enseignement démocratique. Plus tard, l'enseignement de la musique peut devenir optionnel et être complété par des études dans l'école de musique la plus proche.* »

La FNAPEC écrivait également : « *Personne ne peut aujourd'hui prétendre que la musique est inutile à l'éducation de l'enfant. Cependant, la société française, dans ses mentalités et ses institutions, a cassé et bloque encore l'usage, et même l'approche de cette forme d'expression, par l'incompréhension de certains responsables administratifs et politiques à tous les niveaux, la méconnaissance des parents, l'inadaptation des structures d'enseignements, l'absence de lieu favorable à la pratique.* »

Ce dernier texte a été écrit en 1980.

La FNAPEC avait écrit cette lettre ouverte aux élus suite à son congrès de Bordeaux :

« *Nous vivons actuellement en France une révolte culturelle de nature musicale. La demande d'enseignement musical représente un phénomène de société aux multiples incidences d'ordre politique, économique et social, que personne aujourd'hui ne peut ignorer. Personne aujourd'hui ne peut prétendre que la musique est inutile à l'éducation de l'enfant.*

La musique, facteur d'équilibre, moyen de libération, d'éducation et d'action, doit être considérée comme une discipline fondamentale accessible à tous les enfants, quels que soient leur milieu de vie et leurs aptitudes.

C'est le constat établi par notre fédération qui s'est attachée, au cours des travaux de son récent congrès, à définir une philosophie destinée à caractériser la place de la musique dans la formation de l'enfant, non pas comme une simple préparation à loisir ou à une distraction, mais comme une contribution essentielle à l'épanouissement de sa personnalité.

C'est pourquoi les écoles maternelles et élémentaires doivent être les lieux privilégiés où l'éducation musicale doit être donnée. L'école est en effet la seule structure de base capable de donner cette éducation à tous sans exception. »

Cette lettre ouverte aux élus date également de l'année 1980. Nous en sommes donc, 36 ans plus tard, relativement toujours au même point.

LA SEMAINE DU SON

Les quelques expériences heureuses sont très marginales. Toutefois, une volonté existe. Il est par ailleurs agréable d'entendre l'enthousiasme de Claire PARIS-MESSLER sur le sujet. Il existe actuellement une nécessité d'avancer sur ces projets d'apprentissage de la musique.

Le sujet « Un orchestre, Une école » pose de nombreuses questions. Il s'agit de savoir si un orchestre est mis en place pour toute une école, ou si plusieurs orchestres sont créés lorsque le nombre de classes est trop important. Il s'agit également de définir quels seront les enfants concernés, et à quels niveaux. En effet, l'engagement de la mise en place d'un orchestre est défini sur le long terme, au-delà des cinq années de l'école primaire.

La FNAPEC est favorable à la mise en place d'un orchestre à l'école depuis de très nombreuses années. Néanmoins, il faudra s'en donner les moyens, par exemple les enseignants devront être correctement formés. Nous ne voulons pas de « *musiquette* » à l'école, mais des vraies musiques quel que soit le style de musique, classique, traditionnelle, jazz ou actuelle.

Le projet doit être qualitatif pour intéresser les enfants et favoriser leur développement. De nombreuses études ont été menées sur l'importance de l'enseignement artistique, sur le développement de l'enfant, sur le développement cognitif et dans les autres disciplines. Toutes ces études sont effectuées aux États-Unis, il est dommage que ces études ne soient pas plus développées en France.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Vous avez évoqué la marginalisation des orchestres à l'école malgré les prises de conscience sur le sujet. Quel est, selon vous, l'élément bloquant la situation ?

Thibaut DESQUILBET, *Président de la FNAPEC*

Les politiques doivent prendre la décision d'intégrer l'enseignement artistique dans l'Éducation nationale.

Les raisons sont également budgétaires. Toutefois, compte tenu de l'impact constaté des pratiques collectives sur la socialisation, les compétences et le savoir-vivre ensemble, des économies pourraient être faites dans d'autres domaines. Ces financements peuvent provenir de la culture, de la politique de la ville, de la politique sociale, et contribueront à l'avenir de la France. La question n'est donc pas seulement culturelle et éducative. La France devrait se donner les moyens pour accomplir ce projet de société d'enseignement musical.

Nous sommes toujours actuellement en état d'urgence. Dans ce contexte, j'aimerais vous lire cette citation de l'écrivain Amin MAALOUF, l'oncle du trompettiste Ibrahim MAALOUF : « *Pour redonner à notre humanité déboussolée quelques signes d'espoir, il faut aller bien au-delà d'un dialogue des cultures et des croyances vers un dialogue des âmes. Telle est, en ce début du XXIe siècle, la mission irremplaçable de l'art.* »

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Merci à Thibaut DESQUILBET, je passe la parole à Guillaume HURET pour une nouvelle séquence musicale.

Guillaume HURET, *Fondateur de Rejoice*

Nous entendons régulièrement que la musique coûte parfois cher, notamment par l'achat des instruments ou des amplificateurs. Ce constat n'est pas nécessairement vrai. Si votre enfant ou adolescent souhaite monter un groupe, la rythmique peut être assurée par une connaissance bien en chair. Regardons cette vidéo ensemble.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Merci pour cet interlude musical.

Nous allons désormais accueillir des acteurs importants de ce débat, à savoir des représentants de collectivités.

Collectivités

Déborah MUNZER, *Vice-Présidente de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), Maire adjointe déléguée à la culture de Nogent-sur-Marne*

Je vais essayer de m'exprimer au nom de toutes les collectivités. La Fédération FNCC est pluraliste et réunit les élus à la culture des villes, des départements et des régions. En outre, elle compte des villes de banlieue parisienne, Paris ou d'autres métropoles, mais aussi de nombreuses villes et villages de zones rurales. Nous disposons donc d'une diversité des politiques de la culture au sein de la FNCC.

Nous avons entendu que le projet d'orchestre à l'école était structurant, extraordinaire pour les acteurs s'y impliquant et rayonnait dans les autres disciplines de l'école. Tous ces éléments sont réels, nous le constatons au sein des collectivités impliquées dans ce type de projet.

Souvent, j'entends des arguments sociaux ou extérieurs à la musique pour défendre l'orchestre à l'école. Nous souhaitons que les acteurs de ces initiatives n'oublient pas que l'apprentissage de la musique consiste à apprendre la musique. La musique détient une valeur en elle-même. Nous ne sommes pas obligés de rester sur des positions défensives lorsque nous promovons des politiques en faveur de la culture.

Évidemment, la musique crée du lien social. Cependant, la dimension artistique ne doit pas être omise, tout comme l'exigence qu'elle implique. Cette dimension artistique crée la sensibilité individuelle, qui est aussi importante que le collectif que les intervenants ont évoqué.

Nous sommes confrontés, à la FNCC, au manque d'efforts fournis par certains territoires. Certaines zones sont en effet coupées de ce genre de politiques artistiques. Les élus à la culture nous contactent afin d'obtenir des conseils. Cependant, quand ces élus proposent des projets à leurs collaborateurs, les portes sont fermées.

Nous devons donc nous rendre sur le terrain et convaincre les réfractaires du bienfait de l'apprentissage culturel. En effet, nous pouvons observer la sensibilité développée grâce à l'orchestre à l'école en se rendant aux spectacles. Certains n'ont jamais assisté à de telles représentations et ne peuvent donc pas comprendre les bienfaits de l'orchestre pour les enfants. Nous essayons donc, en tant qu'élus de la culture, de transmettre une envie de découvrir la discipline.

Notre seconde problématique comprend la réforme des rythmes scolaires, qui a coûté très cher aux collectivités, malgré une compensation partielle de l'État. Nous sommes attachés à un vrai apprentissage musical mais nous sommes confrontés à certaines collectivités qui préfèrent l'intervention d'animateurs plutôt que de professionnels de la musique. Les activités proposées aux enfants ne sont donc pas à la hauteur des exigences souhaitées.

Pour pallier ces problématiques, nous essayons de travailler entre les domaines public et privé. Le privé comprend les professionnels, les artistes et les compositeurs ayant l'occasion d'établir un lien direct avec le public. La présence de professionnels permet généralement de retrouver une exigence artistique parfois perdue.

LA SEMAINE DU SON

Joëlle COTTENYE, *Vice-Présidente du Conseil départemental du Nord en charge de l'éducation et des collèges*

Le département du Nord compte aujourd'hui 802 collèges publics et 83 collèges privés. Nous ne constituons pas des orchestres au sein de nos établissements scolaires. Toutefois, nous avons la chance de disposer d'un collège ouvert en septembre 2015, où nous accueillons un orchestre, nommé le Concert d'Astrée. Ce concert est connu et reconnu, sous la direction d'Emmanuelle HAIM, une claveciniste de grande renommée.

Notre territoire du Nord est une terre imbibée par l'art et la culture, et notamment la musique. En effet, Jean-Claude CASADESUS s'est fortement impliqué en son temps dans l'installation de la culture musicale et ses valeurs.

Ce collège, qui se nomme Lille-Moulins, a une capacité d'accueil de 600 élèves, mais seuls 150 élèves y sont intégrés pour le moment. Un investissement de 38 millions d'euros a été nécessaire à sa création. Une salle d'orchestre a été intégrée au sein de l'établissement, pouvant accueillir une centaine de personnes assises.

Cette salle a été conçue en collaboration avec un acousticien, afin de répondre au mieux aux besoins d'un orchestre. De plus, elle a été pensée afin d'être ouverte vers l'extérieur et le quartier. Le collège Lille-Moulins se trouve dans une zone urbaine sensible, dont le public présente des difficultés que nous devons combattre.

Néanmoins, le département s'est lancé un véritable pari en investissant dans cette salle de 270 mètres carrés et dans une salle de chorale de 50 mètres carrés. L'investissement total s'élève à 800.000 euros.

Dans un contexte budgétaire compliqué et préoccupant pour le département du Nord, l'initiative s'inscrit dans un choix. Cette politique de direction culturelle est volontariste et ne relève pas d'une politique de compétences obligatoires. Nous travaillons également en collaboration étroite avec nos musées.

Le Concert d'Astrée bénéficiera donc d'une salle dédiée dans ce collège, après avoir évolué à l'Opéra de Lille en résidence.

Je pense que la volonté politique est présente dans beaucoup de communes, départements et conseils régionaux. Néanmoins, les difficultés budgétaires bloquent les initiatives à différentes échelles.

Nous devons donc trouver des solutions, des partenariats financiers privés ou publics, des nouvelles méthodes et pistes de travail afin de pérenniser notre engagement en direction de la culture. L'école étant une micro société, y amener l'art permet d'amener la culture à la société.

Compte tenu du contexte d'état d'urgence actuel, il est important que nous puissions ouvrir nos esprits. Tous les vecteurs de communication sont donc importants, comme la musique, l'art, mais également le numérique. En effet, cette discipline est aussi un vecteur d'entrée vers l'avenir et permet de façonner et d'ouvrir l'esprit et la conscience de chacun.

Il serait également bénéfique d'intégrer la notion de conservatoire au sein d'établissements capables de les accueillir.

Toutes ces pistes de réflexion seraient donc intéressantes à développer, afin de vulgariser et de démocratiser la culture et l'art. Chaque enfant pourrait alors récupérer ce qui l'intéresse et qui lui sera utile dans son épanouissement personnel.

LA SEMAINE DU SON

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Céline FOUCAUT, vous êtes chargée de développement du projet du Concert d'Astrée. Pouvez-vous nous expliquer comment s'articule le projet de la musique au sein de l'école ?

Céline FOUCAUT, *Chargée de développement des projets de l'orchestre Concert d'Astrée*

La différence réside dans le fait que le Concert d'Astrée est un orchestre professionnel intégré dans un collège. Il existe donc un véritable dialogue écrit entre l'équipe du collège et les musiciens.

La particularité du collège se trouve dans cette salle pouvant accueillir l'orchestre, mais également dans la création d'une CHAM vocale. Les enfants de cette CHAM proviennent majoritairement du quartier de Lille-Moulins. Les cours du Conservatoire de Lille sont donnés au sein même du collège, ce qui permet un travail très intéressant.

Le Concert d'Astrée bénéficie de la salle d'orchestre pour des répétitions, et les élèves bénéficient de la présence des musiciens. Un véritable échange est donc instauré.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

De combien de personnes le Concert d'Astrée est-il composé ?

Céline FOUCAUT, *Chargée de développement des projets de l'orchestre Concert d'Astrée*

L'ensemble est spécialisé dans la musique baroque et travaille avec des musiciens intermittents. En fonction des productions et des répertoires, le concert est donc composé de 2 à 80 musiciens. En moyenne, une trentaine de musiciens exercent dans le concert.

Le dialogue avec les élèves existe dans le sens où le Concert d'Astrée apporte son art, ses compétences et un engagement auprès des élèves.

L'autre particularité est d'accueillir des élèves en internat, afin qu'ils sortent de leur cadre quotidien. Un des axes comprend le travail mené avec les internes, un autre consiste à travailler avec les élèves de la CHAM par le biais d'atelier de rencontres musicales. Un travail plus global est également mené avec toutes les classes du collège, en collaboration avec les enseignants qui le souhaitent. Par exemple, des musiciens anglophones interviennent dans les cours d'anglais afin d'échanger avec les élèves. L'enseignant s'enrichit également dans l'expérience.

Ainsi, nous travaillons ensemble et construisons un projet commun.

Isabelle SAINT-YVES, *Musicienne au Concert d'Astrée, orchestre en résidence au collège de Moulins à Lille (59)*

Je pense que l'orchestre à l'école est un projet extraordinaire, il mériterait une mise en œuvre plus globale. Je milite pour la démocratisation de la culture dans tous les territoires. Toutefois, nous ne devons pas oublier que l'apprentissage d'un instrument afin de devenir professionnel requiert une grande rigueur. Une économie du travail seul avec le professeur ne peut pas être faite. Je pense que l'orchestre dans les écoles ne se substituera pas à l'enseignement de l'instrument.

Des collègues musiciens craignent de devenir des animateurs plus que des professeurs de musique. J'ai conscience que le projet n'est pas pensé de la sorte. Cependant, cette inquiétude de la part des musiciens existe.

J'ai pu constater lors de mes interventions que les moyens octroyés ne sont pas égaux. Il s'agit de définir si une CHAM a la vocation de former de futurs professionnels ou non. La CHAM de Lille

LA SEMAINE DU SON

est très particulière, les enfants passent l'audition en chantant des titres de musique pop. Ils ont été choisis pour leur envie et leur curiosité. D'autres CHAM ont des exigences plus classiques.

Au collège Lille-Moulins, nous essayons d'intervenir en fonction des programmes, en collaboration avec les enseignants. Par exemple, une professeure de français proposait une écriture sur *Excalibur*. Nous avons donc travaillé sur *Orfeo* de Claudio MONTEVERDI. J'ai expliqué aux élèves comment l'artiste adaptait le texte à la musique. Nous avons essayé de créer le lien entre les mots et la musique.

Mon cheval de bataille est la basse obstinée. En effet, ce procédé est universel et est utilisé dans toute la musique que les jeunes écoutent aujourd'hui. En passant par Claudio MONTEVERDI et d'autres musiciens, ils parviennent à entendre la musique que nous pratiquons différemment.

Les élèves internes sont en grandes difficultés sociales et familiales. Nous essayons avec ces élèves d'évacuer les émotions négatives, en s'écoutant, en se respectant, et en travaillant le « *vivre ensemble* ». Je leur fais écouter des extraits musicaux auxquels ils réagissent. Si par exemple des élèves ont un avis divergent sur un extrait, la problématique d'intégrité se pose. Petit à petit, la parole circule grâce au média universel qu'est la musique.

Notre responsabilité en tant qu'artiste est de permettre cet échange. Nous ne sommes pas suffisamment informés au sein de nos orchestres de ce que pourrait nous apporter cet enseignement. Nous avons une grande responsabilité dans ce projet citoyen.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Quel est votre instrument ?

Isabelle SAINT-YVES, *Musicienne au Concert d'Astrée, orchestre en résidence au collège de Moulins à Lille (59)*

Je pratique la viole de gambe et le violoncelle.

Emmanuel ORIOL, *Directeur du conservatoire du 20^e arrondissement de Paris*

Je ne suis pas un politique mais un jeune directeur de conservatoire débutant. En effet, j'exerce ce métier depuis quatre années. J'arrive à la fois au très bon moment et au très mauvais. En effet, les choses évoluent énormément, nous vivons actuellement un enjeu incroyable en France, où tout se crée.

Des élus investis viennent à notre rencontre afin d'entreprendre des initiatives. Nous devons donc, en tant qu'artistes, être force de proposition. J'ai donc décidé d'être un directeur militant. Je pensais diriger un conservatoire, je suis pourtant au cœur de la politique au sens large. Le réseau des conservatoires de Paris évolue au sein d'une politique très marquée.

Les locaux du conservatoire du XXe ont été créés dans les années 70 et mettaient à disposition des salles destinées aux cours individuels. Un seul auditorium accueille l'ensemble des cours collectifs.

Durant mon parcours, j'ai eu la chance d'avoir le choix de démarrer un instrument dans un conservatoire. Cette chance réside dans l'opportunité que mes parents m'ont donnée, mais également de la présence d'un conservatoire dans ma ville. J'ai également eu la chance d'avoir été guidé par des professeurs qui croyaient en moi et qui me portaient. Enfin, les classes musicales de Thiers m'ont permis de faire partie d'un orchestre à l'âge de 12 ans.

Lorsque j'ai accepté le poste de Directeur du Conservatoire du XXe, il m'a été demandé d'ouvrir le Conservatoire sur l'arrondissement. Des partenariats avec une quarantaine d'associations ont donc été mis en place. Même si nous sommes confrontés à des problématiques locales, une très

LA SEMAINE DU SON

grande volonté existe sur l'ensemble du territoire. L'articulation entre les conservatoires, les associations et les mairies est bouillonnante.

La deuxième étape très importante à Paris est la mise en place des ARE (Aménagement des rythmes éducatifs). L'idée est de démocratiser la culture et de rapprocher les écoles du conservatoire. Nous avons reçu cette demande de plein fouet. En effet, le conservatoire compte 1.200 élèves et le nombre d'écoles dans le XXe arrondissement est de 40.

L'enseignement spécialisé est une question très importante. Le métier de base du conservatoire n'est pas d'enseigner au collectif, ni de se rendre dans le milieu scolaire. Ainsi, nous avons dû adapter le conservatoire et effectuer un grand travail d'investissement. Ce projet est une réussite, nous travaillons donc actuellement avec les 40 écoles et le système fonctionne. Nous avons recruté des intervenants compétents et monté de réels projets.

Les institutions n'apportent pas la culture, chacun dispose déjà d'une culture, acquise par la famille, notre parcours ou notre environnement. Il est donc très important de partager et d'aller à la rencontre des écoles, dans le but de travailler ensemble. Nous avons essayé de créer des projets adaptés à ces temps périscolaires, en nous orientant vers la création. En effet, sur un terrain multiculturel, la création est le lien le plus fort qui puisse nous unir.

Ainsi, 800 enfants sont concernés par le conservatoire dans les écoles. À présent, le système fonctionne très bien, en collaboration avec les professeurs. Une école entière crée même un opéra avec le soutien de la Philharmonie de Paris. Une émulation de projets en commun s'est créée.

Faire partie d'un orchestre permet de jouer ensemble et vivre ensemble. Il s'agit également de disposer d'un chef et d'une équipe. Il est aussi question de jouer la même partition, de se mettre d'accord et de donner du sens. Tous ces projets, menés par une institution ou une association, doivent être portés par une personne avec intelligence. La vulgarisation et la démocratisation de ces projets sont difficiles. Selon moi, nous travaillons tous dans le même sens pour les enfants.

Dans le XXe arrondissement, nous nous sommes questionnés sur la place d'un conservatoire dans le territoire. Nous nous sommes demandés si nous devions rester une institution intouchable dispensant des cours de très haut niveau ou si nous étions capables d'être porteurs de nouveaux projets.

Tous les conservatoires doivent se poser la question du lien. Les conservatoires ne peuvent pas englober toute l'offre artistique. En revanche, nous pouvons apporter d'autres choses. La Ville de Paris a proposé aux conservatoires de créer des projets innovants.

Je me suis donc attelée à créer du lien sur l'existant. Un procédé se nomme Demos, et consiste à apporter l'instrument aux enfants de différents centres sociaux. Des ateliers d'orchestres sont organisés puis se réunissent à la fin du projet. Le dispositif cesse après trois ans de cursus par enfant, ce qui est dommage. J'ai donc proposé que le conservatoire récupère ces élèves après ces trois années. Nous essayons de les motiver dans la poursuite de leur apprentissage.

Actuellement, nous avons accueilli deux groupes, et avons été confrontés à des problématiques dont nous n'avons pas l'habitude. Nous essayons de résoudre ces problématiques et de continuer le projet.

Nous avons découvert des problèmes récurrents d'estime de soi. J'ai constaté qu'un des enfants disposait de compétences particulières. J'ai donc convoqué son père pour l'informer du talent de son enfant. Dans un premier temps, son père a pensé que l'enfant était renvoyé. Je lui ai demandé de l'accompagner au conservatoire afin qu'il assiste assidûment aux cours. Depuis, cet enfant est toujours au conservatoire, accompagné fièrement par son père. L'enfant s'appelle Alpha et jouait de la trompette l'octave au-dessus de la partition. Quand je lui ai demandé pourquoi il jouait de la sorte, il m'a demandé ce qu'était une octave.

Dans le cadre de la création de liens, un EREA (Établissement régional d'enseignement adapté) m'a interpellé. Un EREA du XXe arrondissement se nomme « Edith Piaf » et propose des

LA SEMAINE DU SON

CAP en chaudronnerie ou encore en menuiserie. Les étudiants y réalisent, entre autres, des bacs à fleurs. J'ai réalisé que les étudiants étaient désabusés, et ne trouvaient pas les moyens de créer du sens.

J'ai donc décidé de monter un projet commun avec cet EREA. Ainsi, l'Orchestre national d'Île-de-France et le conservatoire du XXe vont faire fabriquer des instruments par ces étudiants, en collaboration avec la Lutherie urbaine de Bagnolet. Un ensemble mixte sera mis en place, avec des instruments originaux et le conservatoire.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Merci à tous d'avoir participé à ce débat. Je donne la parole à Guillaume HURET.

Guillaume HURET, *Fondateur de Rejoice*

Je mets à votre disposition des livrets d'information concernant le projet Rejoice. La prochaine soirée se déroulera au mois de février 2016. Nous y écouterons de la très bonne musique.

Je souhaiterais à présent vous parler d'un charmant jeune homme vénézuélien âgé de 70 ans aujourd'hui. José Antonio ABREU est économiste, homme politique et chef d'orchestre. Il est parti en guerre contre la drogue, les gangs, la pornographie infantile qui sévit dans les Barrios de Caracas. Il a mené cette guerre avec comme seule arme la gamme des sept notes, contre la violence inouïe et la pauvreté extrême.

José Antonio ABREU a créé une association nommée El Sistema, qui jouit désormais d'une renommée internationale. Elle a contribué à la formation de certains des plus grands chefs d'orchestre au monde. Le plus connu de ces chefs d'orchestre est Gustavo DUDAMEL.

L'idée de José Antonio ABREU reposait dans l'utilisation d'un système d'éducation musicale comme forme de progression sociale et dans la stimulation des talents artistiques collectifs plutôt que les individualités. Très vite associés à une chorale, les enfants se familiarisent avec le travail de groupe, la discipline et l'écoute des autres. La perfection de l'instrument ne leur est pas demandée, contrairement à beaucoup de conservatoires, au profit de la capacité de jouer ensemble. En jouant ensemble, ils apprennent à s'écouter et à se respecter au lieu de s'entretuer.

L'extrait que nous allons visionner provient d'un DVD dont le contenu est tellement émotionnel que personne ne peut en sortir indemne. Ce qu'a accompli José Antonio ABREU est insensé. En effet, il a commencé avec sa gamme de sept notes 35 ans plus tôt, accompagné de sa vision et de sa foi. Ce DVD mérite d'être vu.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Merci pour cet extrait. Je laisse la parole à Catherine MORIN-DESAILLY, qui nous apportera la conclusion du débat sur le thème de l'orchestre à l'école.

Catherine MORIN-DESAILLY, *Sénatrice de la Seine-Maritime, Présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication*

J'excuse mon collègue Christophe BOUILLON. En effet, il est souffrant et ne peut pas assister à cette soirée.

En tant que Présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, je vous assure que les échanges de ce soir nourriront la réflexion au Sénat. Nous sommes extrêmement attentifs à ces thématiques autour de l'enseignement de la musique et de la transmission des arts et, bien sûr, des questions éducatives.

LA SEMAINE DU SON

Nous avons constitué un club parlementaire autour du thème « son et société », sous l'impulsion de Christian HUGONNET, que nous coprésidons avec Christophe BOUILLON. Nous formons un ensemble veillant à sensibiliser nos collègues à la réflexion autour des questions sonores.

Christian HUGONNET a l'habitude de dire que le monde est plutôt rétinien, ce qui est vrai. Je ne m'étais pas posé la question de l'implication des politiques sur le sujet avant qu'il ne propose ce thème. Nous sommes des élus locaux qui avons organisé la ville, veillé aux conditions de bonne réalisation d'une ville harmonieuse où le bruit ne prend pas le pas sur le reste. Nous nous sommes préoccupés de la construction des bâtiments, des écoles, des collèges, mais également de l'équipement de salles de concert. Nous avons veillé à faire respecter des niveaux sonores acceptables dans la ville.

Nous nous préoccupons de ces questions localement, mais également au niveau national, lorsque nous votons des textes portant sur les normes.

Le son représente plusieurs aspects, dont la santé. Nous devons nous assurer que les enfants sachent entendre et écouter pour bien apprendre. Il est démontré aujourd'hui que les enfants qui n'entendent pas bien ont plus de mal que les autres à lire, écrire et compter. Nous savons détecter les enfants souffrant de cette difficulté et les équiper pour surmonter le handicap.

En tant que Présidente de la Commission de la culture, je dois m'intéresser au lien entre le son et l'image au cinéma, aux aspects techniques d'enregistrement et de fusions, à l'expression musicale et vocale, et bien sûr à la musique. Nous devons nous pencher sur la question de l'apprentissage de la musique, afin que les enfants disposent d'une oreille sensible et attentive au monde qui les entoure et à la création artistique.

Le thème « Une école, Un orchestre » s'inscrit dans nos réflexions parlementaires, sur les questions à la fois d'éducation artistique et culturelle, mais également d'enseignement artistique. Je sais que vous avez fait ce soir la distinction entre ces deux notions. Ces derniers temps, nous avons beaucoup évoqué l'éducation artistique et culturelle, qui est selon moi une sensibilisation aux arts et à la culture. Nous avons moins abordé la question de l'enseignement artistique.

J'ai été très sensible aux propos concernant l'obligation d'une formation exigeante, qui ne peut être remplacée par la mise en place de projets collectifs. Cette notion est très importante et le politique doit en être conscient.

J'ai réalisé plusieurs rapports sur les enseignements artistiques. Ma préoccupation était toujours d'instaurer les bonnes conditions à la survie et au développement des conservatoires sur le territoire français. Je considère ceux-ci comme des pôles de ressources pour un territoire qu'il faut construire. Si nous voulons mener une politique musicale, ce point est essentiel.

Lorsque j'étais adjointe à la culture à Rouen entre 2001 et 2008, nous avons construit cette politique en collaboration avec le Conservatoire national de région et les écoles de musique associatives pour compléter l'offre pour les familles. En effet, la demande est très forte dans la ville de Rouen.

Par ailleurs, nous disposions d'un volet « Musique à l'école » dans les écoles. Notre ambition était de sensibiliser les enfants dans les quartiers à l'apprentissage de la musique, mais également au savoir-vivre ensemble et à la construction d'un projet ensemble. Certains de ces élèves avaient la vocation, suite à ces interventions, de poursuivre un enseignement plus exigeant en conservatoire.

Tous ces projets ne peuvent pas s'articuler uniquement par la présence d'établissements ressources, qui participent également à la formation des enseignants. Le projet « Une école, Un orchestre » ne peut pas se dispenser d'une exigence dans le recrutement des formateurs. Un vrai travail de réflexion doit être mené par le politique.

La loi *Création, architecture et patrimoine* a été votée à l'Assemblée nationale et sera présentée au Sénat la semaine du 25 janvier 2016. Le texte comprendra un volet précisant la différence et la complémentarité entre l'éducation artistique et culturelle, et les enseignements artistiques. Le texte amendera la question de la décentralisation de l'enseignement artistique et des financements des établissements pour permettre la réalisation de cette ambition.

LA SEMAINE DU SON

La crise que les conservatoires ont traversée pendant l'été 2015 était très difficile à vivre pour ces derniers. Au Sénat, nous mettons donc tout en œuvre pour créer les conditions permettant aux politiques d'agir localement.

Une volonté et un enthousiasme politiques doivent être avérés pour mener à bien ces ambitions. Un travail concerté entre tous doit être mené. Des financements doivent également être engagés.

Je remercie la SACEM pour l'initiative d'aborder cette thématique de l'orchestre à l'école qui nous est chère.

Je tiens à remercier également Christian HUGONNET de nous entraîner dans cette magnifique aventure qu'est la réflexion autour du son.

Félicitations à tous les intervenants ayant alimenté les tables rondes.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique et Producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Merci à tous les intervenants ayant partagé leur passion sur le thème « Une école, Un orchestre ».